

Qui garde les gardiens ?

L'année 2026 a commencé comme commencent les années après les grandes frayeurs: par un vœu collectif. Du pape à notre Roi, des chancelleries aux tables de cuisine, nous avons à peu près tous signé – mentalement – le même contrat: que cette année soit enfin celle du reflux, après des années de guerres, de crises et de “flirt” permanent avec la catastrophe. Et puis, dans les dernières semaines de 2025, un glissement discret s’est produit, presque sans bruit. Pas une bombe, pas un vote spectaculaire, pas un sommet historique. Plutôt une série de signaux faibles indiquant que l’architecture censée empêcher le retour au chacun pour soi – l’Onu et ses satellites – est en train de perdre ce qu’elle a de plus précieux: une crédibilité d’arbitre.

Ce point est essentiel, parce que l’actualité de ces tout premiers jours de janvier en offre une illustration brutale. L’opération américaine au Venezuela, avec capture de Nicolas Maduro et discours de la Maison-Blanche sur une administration “temporaire” du pays, a immédiatement réveillé la question que l’on croyait réservée aux livres d’histoire: qui autorise qui? Le secrétaire général de l’Onu a parlé d’un “précédent dangereux”, et le Conseil de sécurité a été convoqué dans un cli-

La question “Qui garde les gardiens?” n’est pas littéraire: elle est pratique. Une Onu contestée ne produit plus de contraintes; elle produit du bruit. Et dans le bruit, les États qui ont les moyens d’agir seuls finissent par le faire – puis par expliquer qu’ils n’avaient pas d’alternative crédible.

mat de contestation du cadre même de la Charte. L’épisode choquant – et il doit choquer. Mais il révèle aussi un mécanisme moins commenté: ce n’est pas seulement qu’un État puissant “contourne” l’Onu, c’est que l’affaiblissement du prestige des institutions internationales rend le contournement plus facile, parfois même politiquement rentable, et souvent difficile à sanctionner.

Le droit international n’est pas une baguette magique: il tient par une combinaison de règles et de foi collective. Si les institutions censées l’incarner deviennent elles-mêmes des terrains de guerre idéologique, leur autorité se dissout. Et quand l’autorité se dis-

sout, il ne reste que deux options: l’impuissance – ou l’unilatéralisme. L’Occident découvre alors, avec un certain cynisme, ce que d’autres régions du monde savent depuis longtemps: l’ordre international fonctionne surtout quand il est respecté par ceux qui ont les moyens de s’en passer.

Une érosion lente et progressive

Cette érosion ne date pas d’hier. Elle s’installe depuis longtemps, par accumulation de compromis, d’automatismes et de déformations où la procédure finit par remplacer la mission. Il suffit, pour prendre la mesure du moment, de quelques symptômes récents.

En 2025, la Commission de la condition de la femme, vitrine onusienne de l’égalité, a été présidée par l’ambassadeur d’Arabie saoudite auprès de l’Onu. On invoquera la rotation et les règles régionales. Mais une institution de normes vit aussi de symboles: lorsque l’organe emblématique des droits des femmes est dirigé par un État dont le bilan en libertés publiques demeure massivement contesté, le message envoyé au public n’est pas l’universalité, mais une dissonance qui nourrit le cynisme.

